



# Guide du bénévole

2020 - 2021



## Hiver solidaire à Saint-Gabriel

Il y a 13 ans le diocèse de Paris lançait l'opération Hiver solidaire et ce sont aujourd'hui **38 communautés paroissiales et 3 300 bénévoles** qui se mobilisent chaque hiver pour accueillir des personnes à la rue et leur offrir, outre un abri, la possibilité de **reprendre confiance en elles-mêmes** grâce aux relations fraternelles établies dans la durée avec des paroissiens bénévoles investis dans cette opération.

Chaque année s'expérimente ainsi la joie de vivre une vraie **fraternité** où chacun se sent accueilli et respecté pour ce qu'il est, sans être réduit à sa situation ou à son état de vie.

Vous trouverez en page 3 de ce guide la **charte Hiver solidaire**, rédigée par la Délégation pour la solidarité du diocèse de Paris. Cette charte a pour vocation de présenter les principes et les fondements de cette action à tous ceux qui souhaitent rejoindre Hiver solidaire et utiliser ce label.

L'opération Hiver solidaire reprend cette année à Saint-Gabriel **du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 22 mars 2021**.

Nous assurons pendant cette période l'accueil de 3 personnes, chaque jour de 19 h au lendemain matin 8 h, y compris week-ends et jours fériés. Cet engagement peut être tenu grâce aux bénévoles qui, d'une manière ou d'une autre, apportent leur concours à l'organisation, à l'accueil, à la préparation et au partage des dîners, à la permanence nocturne et au nettoyage matinal. Comme dans toutes les paroisses, l'investissement des bénévoles de Saint-Gabriel est à la carte : chacun donne ce qu'il peut, au rythme qu'il souhaite

Il n'est pas besoin non plus d'être un bon pratiquant pour s'engager ! Le projet peut mobiliser des habitants du quartier qui sont prêts à s'engager au service des plus démunis. Et pour ceux qui n'auront pas les forces ou l'envie d'être bénévole nous comptons sur leur prière.

La situation épidémique va impacter fortement notre opération. Les aménagements sont décrits dans les pages qui suivent et, notamment, **page 8 et suivantes**. Ces aménagements sont indispensables au maintien de notre opération. Et nous savons qu'elle est d'autant plus utile et attendue que les personnes de la rue voient souvent se modifier l'environnement dans lequel elles évoluent au quotidien et que leur solitude se renforce.

Nous espérons en tout cas que vous serez aussi nombreux, engagés et enthousiastes que les années précédentes !

**L'équipe Hiver Solidaire 2020-2021**

[stgabhiversolidaire@gmail.com](mailto:stgabhiversolidaire@gmail.com)

06 22 63 02 40

# HIVER SOLIDAIRE

## PRINCIPES ET FONDEMENTS



« N'aimons pas en paroles ni par des discours mais par des actes et en vérité » (1Jn 3, 18)

« J'avais faim et vous m'avez donné à manger, j'étais un étranger et vous m'avez accueilli » (Mt 25, 35)

« A ceci tous vous reconnaîtront que vous êtes mes disciples : si vous avez de l'amour les uns pour les autres » (Jn 13, 35)

- Hiver solidaire est mis en place à l'initiative de l'évêque et s'inscrit dans la pastorale diocésaine de la solidarité.** Le diocèse apporte son support à l'opération dans les relations avec les partenaires institutionnels privés ou publics, pour les formations et dans l'animation interparoissiale.
- Hiver solidaire est porté par une communauté paroissiale.** C'est un projet paroissial qui concerne tous les paroissiens et pas seulement une équipe de spécialistes de la solidarité ou de la charité. C'est la communauté paroissiale tout entière conduite par son curé qui est appelée à se mobiliser suite à un discernement mené dans la prière.
- Hiver solidaire c'est l'accueil dans les locaux paroissiaux, de plusieurs personnes de la rue, tous les soirs et toutes les nuits, pendant les mois d'hiver.** Un accueil "comme en famille", pour leur offrir, outre un abri, la possibilité de reprendre confiance en elles-mêmes, de reconquérir sentiment de dignité et estime de soi, de s'ouvrir à un avenir et d'avancer sur un chemin de sortie de rue, grâce aux relations fraternelles établies dans la durée avec les bénévoles investis dans cette opération.
- Les personnes accueillies ne sont pas choisies en fonction de leur origine, de leur nationalité ou de leur religion** mais parce que cet espace-temps de tranquillité et d'accueil fraternel est une étape possible sur leur chemin personnel de reconstruction intérieure et de réinsertion.  
Hiver solidaire n'est pas un hébergement d'urgence, les personnes accueillies sont les mêmes pendant tout l'hiver.  
Pour la sécurité et le bien-être de tous les personnes accueillies acceptent les règles de vie prévues par la paroisse : vie collective, respect des horaires, pas d'alcool, pas de drogue, pas de violence, prise des repas en commun, participation aux tâches ménagères, respect de l'hygiène.
- Le champ d'action des bénévoles est celui de la fraternité et du partage et il est ouvert à tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté** qui se relaient chaque soir pour préparer le dîner, partager le repas, passer la nuit et prendre le petit déjeuner avec les personnes accueillies. Aucune compétence n'est requise, l'important est d'avoir envie de rencontrer l'autre avec bienveillance, tel qu'il est, sans *a priori* et sans désir de le « sauver ».  
La participation se fait à la carte. On peut venir une seule fois dans l'hiver, une fois par mois ou une fois par semaine, pour préparer les repas et/ou les partager, passer la soirée ou passer la nuit, assurer des tâches logistiques (ménage, courses, tenue du planning).  
Les bénévoles s'engagent à respecter les mêmes règles de vie concernant l'hygiène et la sécurité ainsi que le respect de l'intimité et de la vie privée des personnes accueillies.  
Des formations à l'accompagnement et à l'écoute ainsi que des séances de relecture doivent être proposées par la paroisse ou le diocèse.
- En complémentarité de l'action des bénévoles il est nécessaire de collaborer avec des travailleurs sociaux** pour répondre à des besoins de régularisation administrative, pour aider à l'ouverture de droits dans les domaines de la santé, du travail ou du logement, et pour favoriser une continuité d'hébergement et de suivi social à la sortie de l'hiver.
- Personnes accueillies et bénévoles apprennent mutuellement à transformer leur regard.**  
Les bénévoles découvrent que les personnes à la rue sont des personnes comme les autres, avec un parcours de vie difficile et une histoire compliquée mais aussi avec des connaissances et des talents.  
Les personnes accueillies découvrent qu'on peut s'intéresser à elles pour ce qu'elles sont, sans être réduites à la situation où elles se trouvent.  
Tous sont ainsi invités à avancer ensemble avec humilité pour affronter ces situations objectives de misère qui écrasent les uns et devant lesquelles les autres se sentent impuissants.
- La fraternité qui se vit dans la paroisse à cette occasion contribue à humaniser le quartier en y incarnant l'amour du Christ.**  
Chaque hiver personnes accueillies et bénévoles expérimentent la joie de vivre une fraternité où chacun se sent accueilli et respecté pour ce qu'il est, sans être réduit à sa situation ou à son état de vie.  
Une amitié finit par se créer entre des paroissiens qui se connaissaient de loin, entre des personnes engagées dans l'Eglise et d'autres moins ou pas du tout, entre jeunes et moins jeunes, le visage de la paroisse est transformé, bien au-delà de l'hiver !



# Inscriptions

## Demande d'inscription

Le planning à jour est accessible à partir du site internet de la paroisse [www.saintgab.com](http://www.saintgab.com).

Une fois sur le site, allez à la rubrique SOLIDARITE puis HIVER SOLIDAIRE.

Vous pouvez consulter le calendrier à jour en cliquant sur le bouton CONSULTEZ LE PLANNING.

Chaque jour trois créneaux sont proposés :

- 19 h – 21 h pour l'accueil et le dîner
- 21 h – 8 h pour la soirée et la nuit (avec participation au repas à 20 h)
- 8 h – 9 h (le lendemain) pour le ménage et la désinfection

Si vous constatez sur le planning qu'un créneau est indiqué INCOMPLET vous pouvez vous inscrire en envoyant un message à [stgabhiversolidaire@gmail.com](mailto:stgabhiversolidaire@gmail.com)

Le responsable du planning vous confirme par mail les jours et heures auxquels vous êtes inscrit et il met à jour le planning à partir des courriels reçus.

**En raison de la situation épidémique, vous devrez fournir votre date de naissance et votre adresse lors de la première inscription, afin que le curé de la paroisse Saint-Gabriel puisse vous délivrer une attestation de déplacement dérogatoire.**

**Cette attestation signée vous sera communiquée par mail, vous devrez la télécharger, l'imprimer et l'avoir sur vous en complément de l'attestation officielle de déplacement sur laquelle vous aurez coché la 4<sup>ème</sup> case.**

**Deux types d'attestation sont prévues selon que vous êtes ou non une personne « à risque » (cf. page 8). Merci de nous l'indiquer lors de votre première demande d'inscription, sachant qu'une personne à risque pourra se déplacer uniquement pour :**

- **porter à dîner, sans rester au repas,**
- **faire le ménage et la désinfection le matin, après le départ des accueillis.**

Ne s'inscrire que quand on est sûr de sa disponibilité.

Les personnes ne disposant pas d'une connexion à Internet peuvent appeler le responsable planning au 06 22 63 02 40. Les personnes ne disposant ni d'un téléphone ni d'une connexion internet peuvent laisser un mot à l'accueil de la paroisse, 81 rue de la Plaine.

## Annulation d'une inscription

Pour annuler une inscription envoyer un message à la même adresse [stgabhiversolidaire@gmail.com](mailto:stgabhiversolidaire@gmail.com).

Si vous annulez une inscription, il vous est demandé d'essayer de trouver un remplaçant dans votre entourage ou parmi vos amis ou connaissances. C'est un bon moyen de recruter un nouveau bénévole...

En cas d'annulation le jour même ou quelques heures avant du fait d'une urgence appelez tout de suite le responsable de jour ou, par défaut uniquement, le responsable du planning (Olivier Michel 06 22 63 02 40).

## Répartition des tâches

### Objectif

L'objectif est d'accueillir 3 personnes de la rue, dans les locaux de l'église, du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 22 mars 2021, tous les soirs et toutes les nuits de 19 h à 8 h le lendemain. Pour ce faire plusieurs missions doivent être assurées.

- Accueil et dîner : 2 bénévoles de 19 h à 21 h
- Soirée et nuit : 2 bénévoles de 21 h à 8 h (avec participation au dîner à 20 h)
- Ménage et désinfection : 1 bénévole de 8 h à 9 h

### Responsable du jour

Deux responsables sont désignés pour chaque jour de la semaine, du lundi au dimanche.

	Responsables du jour	
Lundi	<b>Pierre Josse</b> p.josse@gmail.com 06 85 15 70 63	<b>Inscrivez-vous !</b>
Mardi	<b>Chantal Duvaux</b> chantal.duvaux@free.fr 06 50 66 34 42	<b>Odilon Ngozzo</b> ng-odilon@live.fr 06 46 21 84 60
Mercredi	<b>Sabine Mellottée</b> sabine.mellottee@noos.fr 06 65 54 60 03	<b>Stéphanie Gonzales</b> stefgonz@gmx.fr 06 34 59 02 25
Jeudi	<b>Christine Bau</b> christinebau@hotmail.fr 06 79 50 63 92	<b>Anthony Sevrin</b> as.sevrin@gmail.com 06 45 08 16 56
Vendredi	<b>Claire Rigolé</b> crigole@gmail.com 06 48 07 82 90	<b>Julien Berthoud</b> mrberthoud.julien@gmail.com 07 85 83 07 70
Samedi	<b>Thomas Vanypre</b> vanypret@yahoo.fr 06 79 66 35 93	<b>Pierre-Benoît Delépine</b> pierreb.delepine@free.fr 01 43 48 92 65
Dimanche	<b>Olivier Michel</b> oliviermichel06@aol.com 06 22 63 02 40	<b>Inscrivez-vous !</b>

## Missions de soutien

Les missions de soutien (non décrites dans le présent guide) sont placées chacune sous la responsabilité des personnes ci-après.

Resp. Hiver solidaire	Gestion du projet Communication	<b>Thomas Vanypre</b> vanypret@yahoo.fr 06 79 66 35 93 et <b>Olivier Michel</b> oliviermichel06@aol.com 06 22 63 02 40
Resp. Accueillis	Suivi des accueillis Relations avec les travailleurs sociaux	<b>Chantal Blavot</b> chantal@blavot.net 06 14 64 09 81
Resp. planning	Mise à jour du planning	<b>Olivier Michel</b> oliviermichel06@aol.com 06 22 63 02 40
Resp. travaux	Petit bricolage	
Resp. consommables	Réapprovisionnement des produits de base pour repas, toilette, vaisselle, entretien, produits virucides.	<b>Chantal Blavot</b> chantal@blavot.net 06 14 64 09 81 et <b>Patrick Gouffault</b> patrick.gouffault@gmail.com 06 66 85 61 76

## Travailleurs sociaux

La DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) finance trois travailleurs sociaux pour soutenir les paroisses dans le suivi administratif des personnes accueillies et pour aider ces personnes à avancer dans leur projet de vie.

Le travailleur social affecté à la paroisse Saint-Gabriel est amené à passer régulièrement voir les personnes accueillies. Pour les entretiens individuels qu'il souhaite avoir avec elles on peut leur proposer, si l'aumônerie est libre, de s'installer sur les banquettes de l'accueil de l'aumônerie pour respecter la confidentialité des échanges.

# Responsable du jour

## Missions

---

Le responsable du jour de la semaine prend la responsabilité de veiller à ce que l'ensemble des tâches nécessaires à l'accueil des personnes hébergées (accueil et dîner, soirée et nuit, petit déjeuner et rangement) soit bien assuré le jour de la semaine dont il est responsable.

**NB. Le ménage et désinfection d'un jour donné est géré par le responsable de la veille.**

## Contrôle du planning

---

Le responsable du jour vérifie régulièrement sur le planning accessible depuis le site de la paroisse ([www.saintgab.com](http://www.saintgab.com)) qu'il n'y a pas de manques dans les semaines à venir pour le jour dont il est responsable.

## Accueil des nouveaux bénévoles

---

Le responsable du jour a la responsabilité d'accueillir sur place les nouveaux bénévoles de l'année pour leur faire visiter les lieux, leur présenter les personnes accueillies et leur transmettre toutes les informations pratiques et consignes nécessaires.

## Gestion des absences

---

En cas d'absence ou de désinscription d'un bénévole le responsable du jour peut successivement :

- solliciter un bénévole en s'aidant de la liste qui lui aura été fournie,
- se rendre disponible pour combler lui-même le créneau désormais vacant,
- solliciter le responsable du planning qui pourra lancer un appel mail à tous les bénévoles,
- alerter le responsable Hiver Solidaire.

**Il est rappelé que les personnes contraintes d'annuler leur participation au dernier moment (la veille ou le jour même) sont tenues de prévenir le responsable de jour sans délai.**

## Suivi des missions

---

Le lendemain du jour dont il a la charge le responsable du jour s'assure auprès de ceux qui ont assuré les missions accueil et dîner, soirée et nuit, petit déjeuner et rangement, que tout s'est bien passé.

Il fait remonter les remarques éventuelles, en fonction de leur objet :

- au responsable du jour suivant,
- au responsable du planning,
- au responsable des accueillis.

Ces remontées s'effectuent par mail (cf. page 6).

# COVID 19

La situation épidémique doit conduire chacun à la vigilance, dans le respect des consignes gouvernementales, dans l'objectif de protéger tant les autres, accueillis et bénévoles, que soi-même.

Cette exigence aura un impact marqué sur l'opération Hiver solidaire cette année.

## Personnes « à risques »

---

Définition "Personnes à risques" selon le ministère de la Santé :

L'ensemble de la population est susceptible de contracter la maladie COVID-19.

Certaines populations sont toutefois plus à risques de formes graves, d'admissions en réanimation ou de décès :

- Les personnes de plus de 65 ans ;
- Les personnes atteintes d'une maladie chronique ou fragilisant leur système immunitaire (notamment antécédents cardiovasculaires, diabète et obésité, pathologies chroniques respiratoires, cancers, insuffisance rénale, cirrhose, splénectomie, drépanocytose...);
- Les femmes enceintes au 3<sup>ème</sup> trimestre de grossesse.

Personnes à risques : réponses à vos questions :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19/article/personnes-a-risques-reponses-a-vos-questions>

## Organisation générale

---

Le déroulement général des soirées/nuits/matins :

- port du masque obligatoire, sauf lors des repas et de la nuit. Impératif lors de chaque déplacement ;
- lavage des mains à la solution hydro-alcoolique lors de l'arrivée et régulièrement, en tant que de besoin ;
- dîner en format réduit (5 personnes maximum : 1 bénévole de l'accueil/dîner, 1 bénévole de la nuit et 3 accueillis) et aéré (table en U et fenêtre ouverte).

Le lieu : transfert de la crypte aux salles de l'aumônerie du 1er étage :

- aération plus simple, notamment lors des repas ;
- nuits dans la grande salle (accueillis) et la petite salle (bénévoles).

## Gestion des cas COVID

---

**La paroisse désignera un médecin (ou un groupe de médecins) référent.**

En cas de suspicion de COVID chez une personne accueillie :

- Le médecin est appelé et pose un diagnostic ;
- Le médecin oriente la personne vers les urgences ou un centre COVID ;
- Pour orienter vers un centre COVID le médecin envoie un certificat médical à l'ARS par mail, **avec les coordonnées d'un bénévole** ;
- En attendant la personne est isolée pour la soirée et pour la nuit ;
- Le lendemain matin l'ARS envoie une équipe mobile chercher la personne **après avoir pris RV avec le bénévole.**

Un bénévole **présentant des symptômes COVID** se met immédiatement en retrait d'Hiver solidaire, même au dernier moment.

Un bénévole **testé positif** se met en retrait du dispositif Hiver solidaire et avertit bénévoles et accueillis qu'il a rencontrés depuis les deux jours précédant l'apparition de symptômes.

Un bénévole déclaré **cas contact** se met en retrait d'Hiver solidaire.

## Gestion des cas contacts

---

*"On appelle "cas contact" toutes les personnes qui ont été en "contact étroit" au cours des 2 jours précédant les premiers signes de la maladie avec un patient testé positif au Covid-19 (par un test PCR nasal)"*

**Le contact n'est pas à risque si les deux personnes en contact portent un masque.**

**Cas contact à risque** : selon Santé Publique France, vous êtes un cas contact à risque si :

- vous avez partagé le même lieu de vie que la personne infectée par le coronavirus : vous vivez (ou avez vécu) ensemble,
- vous avez eu un contact direct en face-à-face et à moins d'1 mètre de distance avec cette personne. Par exemple : vous avez discuté, vous vous êtes serré la main, vous avez mangé ensemble, vous avez passé une soirée ensemble...,
- vous avez partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou êtes resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

[https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/228073/file/COVID-19\\_definition\\_cas\\_20200403.pdf](https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/228073/file/COVID-19_definition_cas_20200403.pdf)

La gestion des cas contacts fera l'objet d'un traitement au cas par cas.

## Accueil et dîner

**Nombre de bénévoles concernés** : 2

**Arrivée** : 18 h 45 (au moins un des deux bénévoles) pour ouvrir les salles à 19 h.

**Départ** : l'un part avant 20 h et ne dîne pas sur place, l'autre part après le dîner, vers 21 h après avoir dîné avec les personnes présentes et assuré, seul, le service du repas.

**Objectif** : apporter le dîner préparé à la maison, accueillir les personnes à leur arrivée, préparer la table, mettre le couvert avec elles et partager le dîner avec les présents.

### Ouverture et préparation des lieux

Chaque soir, du mardi au dimanche, à 18 h 45, l'équipe en charge de « Accueil/Dîner » doit entrer dans l'église, aller jusqu'à la porte située au bout du bas-côté **gauche**, pousser la porte (qui aura été ouverte à 18 h par le prêtre en charge de la messe ou de la permanence d'accueil du soir et qui sera fermée par lui à 19 h 15) pour accéder aux locaux de l'aumônerie.

Le lundi soir l'église est fermée et l'accès se fait par le 68 rue de Lagny (perron de droite) où des dispositions sont prises pour que la porte de la rue soit ouverte à 19 h.

Les salles Hiver solidaire sont situées au 1<sup>er</sup> étage.

### Accueil

**Accueillir les trois personnes avant toute chose. Parler avec elles de leur journée.**

Leur donner un masque neuf (fourni par la paroisse) et veiller à ce qu'ils se lavent les mains à leur arrivée. Leur proposer de faire leur toilette s'ils le désirent. Ils peuvent utiliser les serviettes qui leur sont nommément attribuées.

Rappel du règlement si nécessaire (pour les bénévoles et les accueillis) : ni ébriété, ni alcool, ni drogue, ni couteau ou ustensile similaire.

Rappel si nécessaire de l'interdiction de fumer (pour les bénévoles et les accueillis).

### Préparation du dîner

Le dîner est préparé à domicile et est réchauffé sur place pour 5 personnes : 1 bénévole accueil/dîner, 3 accueillis, 1 bénévole soirée/nuit.

Menu simple et chaud. Eviter les viandes trop fermes : beaucoup de personnes accueillies ont une mauvaise dentition et ne peuvent mastiquer.

Attention : cette année deux des personnes accueillies ne mangent pas de porc.

**Il est toujours possible de se faire rembourser en toute discrétion les frais d'achat de nourriture en faisant passer au responsable Hiver solidaire une note avec le montant des dépenses, la mention « dépenses engagées pour Hiver solidaire », une date et une signature.**



## Service du dîner

---

Une seule personne (accueilli de service du jour) installe les tables en U et les chaises pour 5 personnes maximum, met le couvert, en veillant à porter son masque et après s'être lavé consciencieusement les mains.

La vaisselle de table, pot à eau, poubelles, produits ménagers, etc. se trouvent dans les armoires de la grande salle du 1<sup>er</sup> étage.

Horaires : on commence le dîner à 20 h, les retardataires prennent le train en marche !

Un bénévolat peut être proposé et effectué si tout le monde est d'accord.

## Rangement

---

Le bénévole accueil/dîner se charge de laver les plats qu'il a apportés.

L'accueilli de service, masqué et mains lavées consciencieusement, débarrasse les couverts posés par chaque convive sur la table roulante.

Une seule personne fait la vaisselle, nettoie les plaques et les plans de travail et range chaque chose à sa place.

Passer un coup de balai. Jeter les restes dans les sacs poubelles ou les ramener chez soi (rien ne sera conservé).

# Soirée et nuit

**Nombre de bénévoles concernés** : 2 adultes (dont au moins 1 homme, sauf exception) dont l'un participe au dîner.

**Arrivée** : à 20 h pour celui qui dîne et qui dort et à 21 h pour celui qui dort sans dîner.

**Départ** : le lendemain entre 7 h 30 et 8 h (après avoir participé au petit déjeuner).

## Accès

---

L'accès se fait par le 68 rue de Lagny (perron droite « Aumônerie »). Il y a une sonnette. Les salles Hiver solidaire sont au 1<sup>er</sup> étage.

## Recommandations pratiques

---

Apporter **obligatoirement** un drap housse et/ou un sac de couchage, ainsi qu'un petit nécessaire de toilette si vous le voulez.

Aucun prêt de linge de nuit (drap, taie, couverture...) n'est possible.

Pendant la nuit veiller à ce que la porte d'accès extérieure reste bien fermée (possibilité de sortir sans clé mais entrée impossible : attention aux fumeurs qui sortent, veiller à ce qu'ils puissent rentrer et bien fermer la porte derrière eux).

En cas de problème, s'adresser au responsable du jour de la semaine.

## Dîner

---

Un bénévole soirée/nuit dîne avec les accueillis et un bénévole de l'accueil/dîner. L'autre arrive après le dîner et aura pris soin de dîner avant.

## Veillée

---

Il n'est pas possible de jouer entre bénévoles et accueillis cette année. Si certains veulent prendre une tisane, le respect des gestes barrières est impératif.

## Mise en place des lits et des matelas

---

Les accueillis dorment dans la grande salle, les bénévoles dans la petite.

Chacun met en place son lit et ses affaires.

Matelas, paravents et affaires de couchage sont stockés par chaque accueilli dans un coin de la grande salle. Les matelas et paravents des bénévoles sont stockés à part, dans la petite salle.

Une chaise peut être utilisée pour poser les affaires.



## Réveil

---

Vers 7 h.

## Rangement

---

Chacun range ses affaires de nuit (matelas, couette, couvertures) dans son espace.

Un local fermé à clé (bureau près de la cuisine) permet aux personnes accueillies de laisser leurs affaires en sécurité pendant la journée.

Chaises et tables à remettre en place.

## Petit déjeuner

---

Une seule personne, toujours masquée et mains lavées consciencieusement, installe le petit déjeuner.

Prévoir une ou deux baguettes de pain, ou équivalent, apportées la veille.

Faire chauffer eau / lait. Préparer café ou thé. Disposer beurre & confiture stockés sur place.

Une seule personne débarrasse, fait et range la vaisselle, selon le même dispositif que pour le dîner.

## Ménage

---

Avant de quitter les lieux chaque jour : passage du balai dans les salles, toilettes, cuisine.

Vérification de la propreté de l'ensemble des locaux utilisés.



# Ménage et désinfection

**Nombre de bénévoles concernés : 1**

**Arrivée : 8 h**

**Départ : 9 h au plus tard, en fonction du rythme de chacun**

## Accès

---

L'accès se fait par le 68 rue de Lagny (perron droite « Aumônerie »). Il y a une sonnette.  
Les salles Hiver solidaire sont au 1<sup>er</sup> étage.

## Ménage

---

Les accueillis et bénévoles de la nuit doivent laisser les lieux propres et rangés. Il peut toutefois être utile de finaliser cette étape.

## Désinfection

---

Le produit et les moyens de désinfection sont fournis par l'opération Hiver solidaire et sont rangés dans la cuisine du 1<sup>er</sup> étage.

**L'objectif est de nettoyer et désinfecter toutes les surfaces (sol, tables, chaises, poignées de portes, micro-onde et réfrigérateur) des deux pièces, de la cuisine et des toilettes, conformément aux consignes affichées.**

## Départ

---

En fonction du rythme de chacun, à la fin des opérations de désinfection, au plus tard à 9 h.

## Poubelles

---

Enlèvement des sacs poubelles et dépôt dans la poubelle de l'aumônerie, au pied de l'escalier extérieur (devant la grille).

## Règles et recommandations

Un règlement est affiché dans les locaux. Voici un rappel de quelques dispositions à respecter.

**Respect des règles sanitaires en vigueur du fait de la pandémie de COVID 19 (port du masque, distanciation, lavage de mains, une seule personne à la fois dans la cuisine, aération des salles en ouvrant les fenêtres dès que possible)**

**Pas d'entrée en possession d'alcool ou de drogues.** La consommation d'alcool et de cigarettes est interdite dans les locaux d'Hiver solidaire.

**Les animaux sont interdits.**

**Pas d'entrée en état d'ébriété.**

**Pas d'entrée si les conditions d'hygiène ne le permettent pas.** Les personnes accueillies peuvent prendre une douche dans les locaux. Chacun (bénévole ou accueilli) est invité à se laver les mains dès son arrivée.

**Les situations de violences physiques ou verbales ne sont pas tolérées.** Elles entraînent si nécessaire une expulsion des locaux d'Hiver Solidaire.

**Respect des horaires par les bénévoles :** c'est un engagement moral.

**Ne pas apporter d'argent** ou d'objets de valeur.

**Ne pas donner d'argent** aux personnes accueillies.

**Ne pas donner ses coordonnées** personnelles aux personnes accueillies.

**Respecter l'intimité des personnes accueillies.** Ces dernières peuvent se sentir gênées de subir les mêmes questions à répétition à cause du turn-over des bénévoles qui se succèdent tous les soirs.

**Respecter la liberté des personnes accueillies** (cela peut se manifester dans des choses insignifiantes, comme la place du matelas, la place à table, etc.)

**Proposer, ne jamais imposer** (douches, bénévolat, jeux de société, rangement, ménage, etc.)

**Utiliser le tableau prévu à cet effet** pour faire part de matériels défectueux ou de consommables manquants (café, thé, sucre, confiture, papier toilette, ...)

**Contactez par mail ou par téléphone les responsables Hiver solidaire** pour faire part de difficultés ou de questions concernant les personnes accueillies (comportement, santé, souhait de voir un médecin, d'écrire une lettre, etc.), des problèmes éventuels avec un autre bénévole ou des problèmes d'organisation.

**En cas de difficulté** vous pouvez joindre :

- les responsables du jour

**En cas d'urgence**

- Pompiers : 18
- Police secours : 17
- Urgences médicales de Paris : 01 53 94 94 94